

CGV Royal Fat Bike

1 – Objet

1.1 Les présentes dispositions régissent la location d'un ou plusieurs vélos entre CLYA société par actions simplifiée (SAS) au capital de 1000 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Blois sous le numéro 953 262 995 000 20, dont le siège social est situé 4 impasse des petit bois, 41220 Saint Laurent Nouan, France joignable par téléphone au +33 06 67 25 21 59 et par e-mail à contact@royal-fat-bike.com, représentée par Yannick Cleon, ci-après désignée « le loueur », et le souscripteur du contrat de location, désigné ci-après comme « le locataire ».

1.2 Toute réservation ou location implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales.

1.3 Les présentes conditions générales peuvent être modifiées à tout moment par le loueur. Les conditions applicables sont celles en vigueur au moment de la réservation ou de la signature du contrat de location.

1.4 Le client déclare avoir la capacité juridique nécessaire pour conclure le contrat de location.

2 – Conditions de location

2.1 Le loueur peut demander la présentation d'une pièce d'identité lors de la location.

2.2 Le locataire déclare être apte à la pratique du vélo, disposer d'une assurance responsabilité civile en cours de validité et utiliser le matériel sous sa propre responsabilité. Le loueur ne pourra être tenu responsable en cas d'utilisation inadaptée ou dépassant les capacités du locataire.

3 – Réservation

3.1 Le locataire peut effectuer une réservation en ligne sur le site internet, par téléphone ou directement sur place.

3.2 La réservation est considérée comme validée après accord du loueur et sous réserve de disponibilité du matériel.

3.3 Le loueur se réserve le droit de refuser ou d'annuler une réservation en cas de non-disponibilité du matériel, de non-respect des conditions de location ou d'impossibilité de fournir le dépôt de garantie prévu aux présentes conditions générales.

3.4 Le locataire est responsable des informations communiquées lors de la réservation. Le loueur ne pourra être tenu responsable des conséquences liées à des informations erronées ou incomplètes fournies par le locataire.

4 – Rétractation, annulation et modification

4.1 Toute annulation effectuée moins de quatorze (14) jours avant le début de la location ne pourra donner lieu à aucun remboursement.

4.2 Toute demande de rétractation ou d'annulation devra être adressée au loueur par e-mail à l'adresse suivante : contact@royal-fat-bike.com

4.3 Le remboursement des sommes versées sera effectué dans un délai maximum de quatorze (14) jours à compter de la réception de la demande. Les frais bancaires et frais de transaction liés au paiement restent non remboursables.

4.4 4.1 Toute annulation effectuée moins de quatorze (14) jours avant le début de la location ne pourra donner lieu à aucun remboursement.

4.2 Toute demande d'annulation devra être adressée au loueur par e-mail à l'adresse suivante : contact@royal-fat-bike.com

4.3 Le remboursement des sommes versées sera effectué dans un délai maximum de quatorze (14) jours à compter de la réception de la demande. Les frais bancaires et frais de transaction liés au paiement restent non remboursables.

4.4 Une fois le délai légal de rétractation expiré ou dès la prise de possession du matériel, aucun remboursement ne pourra être effectué.

4.5 Toute demande de modification reste soumise à l'accord du loueur et aux disponibilités.

4.6 Lors de la réservation en ligne, le client peut avoir la possibilité de souscrire une assurance annulation proposée par Addock. Les conditions, garanties et modalités de cette assurance relèvent exclusivement des conditions générales de ce prestataire tiers, que le loueur ne gère ni ne contrôle.

4.7 Les locations sont maintenues en cas de conditions météorologiques normales. En cas d'alerte météo ou de conditions présentant un risque pour la sécurité, le loueur pourra reporter ou annuler la location.

4.5 Toute demande de modification reste soumise à l'accord du loueur et aux disponibilités.

4.6 Lors de la réservation en ligne, le client peut avoir la possibilité de souscrire une assurance annulation proposée par Addock. Les conditions, garanties et modalités de cette assurance relèvent exclusivement des conditions générales de ce prestataire tiers, que le loueur ne gère ni ne contrôle.

4.7 Les locations sont maintenues en cas de conditions météorologiques normales. En cas d'alerte météo ou de conditions présentant un risque pour la sécurité, le loueur pourra reporter ou annuler la location.

5 – Prise d'effet et durée du contrat

5.1 Le contrat de location entre en vigueur dès la mise à disposition effective du matériel au locataire.

5.2 Les risques et la garde du matériel sont transférés au locataire lors de la remise du vélo et des éventuels accessoires. Le locataire en assume l'entière responsabilité pendant toute la durée de la location.

5.3 La location et la responsabilité du matériel prennent fin lors de la restitution complète du matériel loué au loueur.

6 – Vol et sécurité

6.1 Le locataire est responsable du matériel pendant toute la durée de la location.

6.2 En cas de vol, de perte ou de non-restitution du vélo, le locataire sera redevable de la valeur de remplacement du matériel concerné. Une vétusté forfaitaire de 50 % sera appliquée sur le prix d'un vélo neuf uniquement, hors frais de transport, taxes et accessoires. Aucune vétusté ne sera appliquée aux accessoires et équipements complémentaires.

6.3 Un antivol est mis à disposition du locataire. Le locataire s'engage à l'utiliser lors de tout stationnement du matériel. La mise à disposition d'un antivol ne transfère pas la responsabilité du matériel au loueur.

6.4 En cas de vol, le locataire devra informer immédiatement le loueur et déposer plainte auprès des autorités compétentes.

7 – Livraison

7.1 Le locataire peut choisir un service de livraison du matériel, selon les zones desservies et les disponibilités du loueur. Des frais supplémentaires peuvent s'appliquer.

7.2 Le locataire est responsable des informations communiquées pour la livraison. Le loueur ne pourra être tenu responsable en cas d'erreur ou d'impossibilité de livraison liée à des informations inexactes ou incomplètes.

7.3 Le locataire doit être présent lors de la livraison afin de vérifier l'état du matériel. En cas d'absence, le loueur pourra annuler la livraison ou demander au locataire de récupérer le matériel à un point de location, sans remboursement des frais éventuels.

8 – Propriété du loueur

8.1 Le matériel loué reste la propriété exclusive du loueur pendant toute la durée de la location.

8.2 Le matériel ne peut être ni cédé, ni sous-loué, ni utilisé comme garantie.

8.3 Le locataire s'engage à ne réaliser aucun acte susceptible de porter atteinte aux droits de propriété du loueur sur le matériel.

9 – Utilisation personnelle

9.1 Le matériel loué est réservé à l'usage personnel du locataire. Toute sous-location, cession ou prêt à un tiers est interdit sans l'accord préalable du loueur.

10 – Tarifs et paiement

10.1 Les tarifs de location sont affichés dans les agences Royal Fat Bike et sur le site internet de la société. Ils varient selon le matériel loué, les accessoires et la durée de location.

10.2 Le paiement est effectué selon les modalités convenues lors de la réservation ou de la mise à disposition du matériel.

10.3 Les moyens de paiement acceptés sont la carte bancaire, les Chèques-Vacances ANCV et les espèces.

11 – Dépôt de garantie

11.1 Une préautorisation bancaire (empreinte bancaire) sera effectuée sur la carte du locataire à titre de dépôt de garantie avant la mise à disposition du matériel. Cette somme n'est pas débitée lors de la prise du matériel.

11.2 Le montant du dépôt de garantie est déterminé par le loueur en fonction du matériel loué.

11.3 En cas de dommage, de perte, de vol, de non-restitution du matériel ou de manquement aux présentes conditions générales, tout ou partie du dépôt de garantie pourra être encaissé après évaluation des sommes dues.

11.4 Le dépôt de garantie ne constitue pas une limite de responsabilité. Si le montant des dommages ou frais engagés dépasse celui du dépôt de garantie, le locataire restera redevable de l'intégralité des sommes dues.

11.5 En l'absence de dommage ou de frais complémentaires, la préautorisation bancaire sera levée à la fin de la location.

11.6 Le loueur pourra refuser la location si la carte bancaire présentée n'est pas au nom du locataire.

12 – Mise à disposition du matériel

12.1 Le loueur se réserve le droit de refuser une location en cas d'indisponibilité du matériel.

12.2 Le loueur ne pourra être tenu responsable d'un retard de mise à disposition ou de livraison résultant d'un cas de force majeure ou d'un événement indépendant de sa volonté.

12.3 Le locataire est invité à vérifier l'état du matériel et à effectuer un essai avant son départ. Toute remarque devra être signalée au loueur avant la prise du matériel. À défaut, le matériel et les éventuels accessoires seront considérés comme remis en bon état de fonctionnement.

12.4 Des casques peuvent être mis à disposition du locataire, dans la limite des stocks disponibles. Pour des raisons d'hygiène et de confort, il est recommandé au locataire d'utiliser son propre casque.

12.5 Des supports pour smartphone peuvent être proposés à la location ou mis à disposition selon les disponibilités. Le loueur ne pourra être tenu responsable en cas de perte, chute, casse ou dommage du smartphone du locataire lors de leur utilisation.

13 – Utilisation du matériel

13.1 Le locataire s'engage à utiliser le matériel avec prudence, dans des conditions normales d'utilisation et dans le respect du code de la route.

13.2 Le locataire déclare disposer des capacités nécessaires à la pratique du vélo. Il s'engage à porter une tenue adaptée à la pratique du vélo, notamment des chaussures fermées. Le port du casque est fortement recommandé et obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans conformément à la réglementation en vigueur.

13.3 Les équipements et accessoires pour enfants doivent être utilisés dans le respect des règles de sécurité et sous la responsabilité du locataire.

13.4 Il est interdit :

- d'utiliser le matériel sous l'emprise de l'alcool, de stupéfiants ou en tenant un téléphone en main ;
- de porter des écouteurs, oreillettes ou casque audio pendant la conduite conformément au code de la route ;
- d'utiliser le matériel dans le cadre de compétitions ;
- de modifier, démonter ou effectuer des réparations sur le matériel ;
- d'utiliser le matériel de manière dangereuse, inadaptée ou contraire à une utilisation normale.

13.5 Un manuel ou une notice d'utilisation des équipements et accessoires sera mis à disposition du locataire sur demande.

13.6 Il est interdit au locataire d'ouvrir, modifier ou manipuler les composants électriques et batteries du matériel loué.

13.7 Le matériel ne doit pas être utilisé dans des conditions susceptibles d'endommager anormalement les composants électriques ou mécaniques.

13.8 Pour toute location de plusieurs jours nécessitant la recharge de la batterie, le locataire s'engage à utiliser exclusivement le chargeur fourni par le loueur et à respecter les consignes de sécurité communiquées lors de la mise à disposition du matériel. La batterie doit être manipulée avec précaution, retirée du vélo et rechargée à plat sur une surface stable, sèche et non inflammable, dans un environnement intérieur, ventilé, à température adaptée et sur une installation électrique conforme et en bon état. En cas d'échauffement anormal, d'odeur inhabituelle ou de dysfonctionnement constaté, le locataire devra immédiatement interrompre la recharge et informer le loueur.

14 – Entretien et maintenance

14.1 L'entretien lié à l'usure normale du matériel reste à la charge du loueur.

14.2 Le locataire s'engage à utiliser et conserver le matériel avec soin pendant toute la durée de la location.

14.3 En cas de problème, de panne ou de dysfonctionnement, le locataire doit informer le loueur dans les meilleurs délais et cesser d'utiliser le matériel concerné.

15 – Réparations et dommages

15.1 En cas de panne, de dysfonctionnement ou de dommage sur le matériel pendant la location, le locataire doit immédiatement cesser d'utiliser le vélo et informer le loueur dans les meilleurs délais.

15.2 Aucune réparation ou intervention sur le matériel ne peut être effectuée par le locataire ou par un tiers sans l'accord préalable du loueur.

15.3 Les réparations liées à l'usure normale du matériel restent à la charge du loueur. Toute réparation résultant d'une mauvaise utilisation, d'un dommage, d'une négligence ou d'un accident pourra être facturée au locataire.

15.4 Les pièces endommagées, perdues ou non restituées seront facturées selon le tarif en vigueur au jour de la réparation ou du remplacement.

15.5 En cas de perte de clé, un montant forfaitaire de 20 € par clé pourra être facturé.

15.6 En cas de dommage constaté lors de la restitution du matériel, le loueur établira un devis de réparation. En cas de contestation, le locataire pourra demander un devis auprès d'un autre professionnel.

16 – Restitution du matériel

16.1 Le locataire s'engage à restituer le matériel au lieu et à la date convenus lors de la location. Toute prolongation de la durée de location devra être acceptée par le loueur. Tout retard pourra entraîner la facturation d'une journée de location supplémentaire par jour de retard.

16.2 Le locataire s'engage à restituer le matériel et les éventuels accessoires dans le même état que lors de leur mise à disposition, sous réserve de l'usure normale. En cas de dommage ou de détérioration, les frais de remise en état pourront être facturés au locataire.

16.3 Le matériel doit être restitué dans un état de propreté correct. En cas de restitution particulièrement sale nécessitant un nettoyage approfondi, des frais forfaitaires de 20 € par vélo pourront être facturés.

16.4 Le locataire s'engage à signaler au loueur tout choc, dommage ou dysfonctionnement constaté sur le matériel durant la location.

17 – Résiliation

17.1 En cas de non-respect des présentes conditions générales ou d'utilisation inappropriée du matériel, le loueur se réserve le droit de mettre fin à la location avec effet immédiat.

17.2 Le locataire devra alors restituer immédiatement le matériel et les éventuels accessoires.

17.3 Le locataire reste responsable du matériel jusqu'à sa restitution complète au loueur.

18 – Responsabilités

18.1 Le locataire est responsable du matériel pendant toute la durée de la location ainsi que des conséquences de son utilisation.

18.2 Le locataire reste seul responsable des infractions au code de la route et des dommages causés à des tiers durant la location.

18.3 En cas de vol, le locataire devra informer immédiatement le loueur et déposer plainte auprès des autorités compétentes dans un délai de 24 heures.

18.4 Le loueur ne pourra être tenu responsable des dommages résultant d'une utilisation inappropriée du matériel par le locataire.

19 – Assurances

19.1 Le locataire déclare disposer d'une assurance responsabilité civile en cours de validité couvrant les dommages pouvant être causés lors de l'utilisation du matériel loué. Le loueur pourra demander un justificatif sur simple demande.

19.2 Lors de la réservation en ligne, le client peut avoir la possibilité de souscrire une assurance annulation proposée par Addock. Les conditions, garanties et modalités de cette assurance relèvent exclusivement des conditions générales de ce prestataire tiers, que le loueur ne gère ni ne contrôle.

20 – Règlement des litiges

20.1 Les présentes conditions générales sont soumises au droit français.

20.2 En cas de litige avec un locataire agissant en qualité de professionnel, compétence expresse est attribuée au Tribunal de commerce de Blois.

20.3 Pour les litiges avec un consommateur, les règles légales de compétence territoriale s'appliquent.

21 – Protection des données personnelles

21.1 Les données personnelles collectées par CLYA sont utilisées dans le cadre de la gestion des réservations, de la location du matériel et de la relation client.

21.2 Conformément à la réglementation en vigueur, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition concernant ses données personnelles. Toute demande peut être adressée au loueur à l'adresse suivante : contact@royal-fat-bike.com .

22 – Dispositifs de localisation

22.1 Certains vélos peuvent être équipés de dispositifs de localisation de type AirTag afin de faciliter leur localisation en cas de perte, de vol ou de non-restitution.

22.2 Ces dispositifs sont utilisés uniquement dans le cadre de la gestion, de la sécurité et de la récupération du matériel appartenant au loueur. Les données collectées ne sont ni revendues ni utilisées à des fins commerciales.